

Note d'unité

MTS FRT | N° 2019-004

Décision du 21 novembre 2019

Décision n° MTS FRT-2019-004 du 21 novembre 2019
portant délégation de signature du responsable de l'unité spécialisée
Formation Réglementation Transport [FRT] du département Métro, Transport et
Services [MTS] au personnel de l'encadrement de l'unité spécialisée FRT du
département MTS

Le responsable de l'unité spécialisée FRT,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 7 octobre 2019 (note générale n° 2019-074) au directeur du département MTS, chef de l'établissement MTS par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 18 novembre 2019 (note de département n° MTS 2019-183) au responsable de l'unité spécialisée FRT par le directeur du département MTS ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à :

- Mme Isabelle DI MEGLIO, responsable du pôle réglementation de l'unité spécialisée FRT ou à
- M. Eric DUGARDIN, responsable du pôle formation de l'unité spécialisée FRT ou à
- M. Paul ADINGUERA, responsable des ressources humaines et contrôle de gestion de l'unité spécialisée FRT ;

à l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.



Article 2

Cette décision annule et remplace la note de département n°MTS-FRT-2019-002 en date du 14 mars 2019.

Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 21 novembre 2019

Laurent LAVERGNE
Responsable de l'unité spécialisée FRT